



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Rapport ministériel sur le rendement

Office national de l'énergie

2013-2014

La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P.Eng.
Président et premier dirigeant

Office national de l'énergie

La version originale a été signée par

L'honorable Greg Rickford, C.P., député
Ministre

Ressources naturelles

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2014
représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat. NE2-8/2014F-PDF
ISSN 2368-1306

Le titre est publié séparément dans les deux langues officielles.

Pour obtenir des exemplaires sur demande :
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5576

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2014
as represented by the National Energy Board

Cat. No. NE2-8/2014E-PDF
ISSN 2368-1292

This title is published separately in both official languages.

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
517 Tenth Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Fax:
403-292-5576

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

This publication is available upon request in multiple formats

Printed in Canada

Table des matières

Avant-propos	iii
Message du président et premier dirigeant	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil de l'organisation	3
Contexte organisationnel	4
Dépenses réelles.....	14
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental.....	16
Tendances relatives aux dépenses du ministère	18
Budget des dépenses par crédit voté	18
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	19
Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.....	19
Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie	19
Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie ..	21
Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie.....	24
Programme 1.2 : Information sur l'énergie.....	26
Services internes	28
Section III : Renseignements supplémentaires.....	31
Faits saillants des états financiers	31
États financiers.....	33
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	33
Dépenses fiscales et évaluations.....	33
Section IV : Coordonnées de l'organisation	35
Annexe : Définitions	37
Notes de fin de document.....	41

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du président et premier dirigeant

C'est avec plaisir que je remets le présent *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Office national de l'énergie pour l'exercice 2013-2014. Le mandat de l'Office est de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, les lignes internationales de transport d'électricité et les lignes interprovinciales désignées de compétence fédérale, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Il lui incombe de tenir les entités qu'il réglemente responsables de produire des résultats qui assureront la sécurité des Canadiens et Canadiennes et la protection de l'environnement.

L'une des principales composantes du plan d'action de l'Office en matière de sécurité et de protection de l'environnement a été d'agir comme hôte du Forum sur la sécurité, en juin 2013. Cet événement a favorisé le dialogue entre de nombreuses parties prenantes sur la gestion de la sécurité et les occasions d'améliorer les résultats dans le domaine de la sécurité. Dans le cadre d'une collaboration avec l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, l'Office national de l'énergie a préparé et rendu public, en janvier 2014, une proposition de définition de la culture de sécurité et un cadre de travail en la matière.

L'Office a poursuivi la mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* par la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* et le Plan d'action économique (2012), en renforçant notamment sa surveillance en matière de sécurité par une augmentation du nombre de ses inspections, de 100 à 153, et du nombre d'audits, qui a doublé, de trois à six. Notre cadre d'application est encore plus ferme depuis l'élaboration et la mise en application des sanctions administratives pécuniaires (SAP) visant à vérifier le respect de la réglementation qui relève de l'Office. Les sanctions administratives pécuniaires permettent à ce dernier d'infliger des pénalités financières à des sociétés ou à des particuliers en cas de non-conformité à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, aux règlements, aux décisions, aux permis, aux ordonnances, aux licences ou aux conditions dont un certificat pourrait être assorti dans le but de promouvoir la sécurité et la protection de l'environnement.

L'Office s'est aussi employé à cultiver le dialogue amorcé avec les habitants et les institutions du Nord, dans le cadre d'un effort visant à atteindre des objectifs communs en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Il a aussi complété le transfert de responsabilités en matière de réglementation pétrolière et gazière au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et a signé une entente qui permettra à l'Office de fournir à celui-ci des services et des conseils techniques.

Pour atteindre son but stratégique et respecter ses priorités tout en étant capable de suffire à une demande sans précédent pour ses services, l'Office doit avoir en place une

organisation souple, efficiente et proactive. L'intensification des activités de l'Office et l'attention et les attentes qu'il suscite auprès de la population l'ont obligé à améliorer ses processus de planification intégrée et de gestion des risques. La stratégie de communication globale élaborée misera principalement sur des activités axées sur la participation du public et des parties prenantes et les relations avec les médias. En intéressant les peuples autochtones aux processus dès les premiers stades, l'Office s'assurera de leur participation significative à ses audiences.

La charge de travail du personnel de l'Office augmente sans cesse et l'environnement dans lequel il évolue n'arrête jamais de changer. De plus, les questions qu'il est appelé à trancher sont toujours plus complexes et l'intérêt du public pour ses processus et ses activités n'a jamais été aussi grand. Pour remplir son mandat au nom des Canadiens, l'Office mise sur des membres et un personnel dévoués qui cherchent constamment des moyens d'améliorer leurs méthodes de travail et d'innover afin de relever les défis auxquels ils font face.

Le président et premier dirigeant,

C. Peter Watson, P.Eng.

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Greg Rickford, C.P., député

Premier dirigeant : C. Peter Watson, P.Eng.

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instruments habilitants : [Loi sur l'Office national de l'énergie](#)ⁱ

Année d'incorporation ou de création : 1959

Autre : En 2014, l'Office national de l'énergie fêtera 55 années vouées à la promotion ferme de la sûreté et de la sécurité, de la protection de l'environnement et de l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien.

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation fédéral, indépendant et quasi judiciaire, fondé en 1959 pour promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique, dans l'intérêt public canadien, selon le mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales attributions de l'Office, qui consistent entre autres à réglementer :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou des limites provinciales ou territoriales, de même que les droits et tarifs de transport pipelinier s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN), de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office assume aussi des responsabilités de nature réglementaire pour les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz sur le territoire domanial¹ qui n'est pas, par ailleurs, assujéti à un accord fédéral-provincial. Ces responsabilités lui sont octroyées par la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH).

Dans le cadre de son examen des demandes relatives aux projets de son ressort, l'Office réalise des évaluations environnementales. Pour certains projets, une telle évaluation est exigée par d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) [LCÉE (2012)], la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Convention définitive des Inuvialuit* ou l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du *Code canadien du travail*, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

1. Dans le présent *Rapport ministériel sur le rendement*, « territoire domanial » désigne les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les zones sous-marines, hors provinces, dans la mer territoriale ou le plateau continental du Canada, à l'exclusion de la zone adjacente, au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

L'Office surveille également les divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui sont de compétence fédérale. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

1.1 Programme : Réglementation de l'énergie

1.1.1 Sous-programme : Élaboration de la réglementation de l'énergie

1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

1.2 Programme : Information sur l'énergie

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ²	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement	Déjà établie	Réglementation de l'énergie
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des modifications apportées à la <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> résultant du Plan de développement responsable des ressources du gouvernement auquel a donné naissance la <i>Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable</i> et le Plan d'action économique (2012). Réalisation de l'Office durant l'exercice 2013-2014 : <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en application du cadre de travail relatif aux sanctions administratives pécuniaires (SAP) afin d'encourager le respect de la <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> • Hausse du nombre d'inspections projetées des sociétés réglementées, de 100 à 150 (153 inspections réalisées) 		

2. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

- Nombre d'audits exhaustifs doublé, de 3 à 6
- L'une des principales composantes du plan d'action de l'Office en matière de sécurité et de protection de l'environnement a été d'agir comme hôte du [Forum sur la sécurité](#)ⁱⁱ, en juin 2013. Cet événement a favorisé le dialogue entre les experts, les membres de la communauté universitaire, les propriétaires fonciers, les jeunes, les chefs de file du secteur et les organismes de réglementation sur la gestion de la sécurité et les occasions d'améliorer les résultats dans le domaine de la sécurité. Plusieurs éléments ont été relevés pour favoriser la sécurité et la protection de l'environnement, dont ceux-ci : efforts de promotion de la culture de sécurité, plus grande transparence des informations disponibles sur Internet et accès à des données sur les emplacements des installations, les types de produits et le rendement, amélioration de la collaboration entre les organismes de réglementation nord-américains et meilleure compréhension des facteurs humains et organisationnels agissant sur les résultats ayant trait à la sécurité des processus
- Élaboration et diffusion d'une proposition de définition de la culture de sécurité et d'un cadre de travail en la matière (en collaboration avec l'Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers) afin de faire comprendre le rôle que joue la culture organisationnelle dans la prévention des événements catastrophiques. Le processus de consultation publique a pris fin le 30 janvier 2014.³
- Renforcement de sa capacité interne pour la surveillance réglementaire des systèmes de gestion (inspecteurs, auditeurs et autres membres du personnel). Le besoin de personnel affecté aux audits, de personnel pour soutenir les enquêtes et de personnel de haut niveau pour réaliser les fonctions plus exigeantes d'application sera toujours présent. Les mégaprojets pipeliniers éventuels exigeront aussi un degré de surveillance sans précédent de la part de l'Office.
- Mise au point de la gestion des données afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur le rendement des pipelines et les causes des situations dangereuses et des cas de non-conformité
 - L'Office a élaboré et mis en œuvre des procédés d'analyse des données qui lui permettent de faire rapport sur les tendances relatives aux incidents et les analyser plus rapidement et de façon plus exhaustive ainsi que d'accroître la transparence. Cette information prendra de plus en plus d'importance, vu l'intérêt accru du public pour ces questions. Les futures analyses seront déterminantes dans l'orientation du programme de conformité et d'application de la réglementation de l'Office. Elles permettront de diriger, de façon efficace et efficiente, les ressources suffisantes pour s'occuper des problèmes et des risques rencontrés.
 - Le [bilan du rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement](#)ⁱⁱⁱ a été mis en ligne sur le site Web de l'Office en mars 2014. On y trouve, facilement accessibles par les Canadiens, des données et des informations importantes sur le rendement du secteur de l'énergie.
- En décembre 2013, l'Office a signé un protocole d'entente avec Pêches et Océans Canada (MPO) afin d'opérer le transfert des évaluations des répercussions sur les pêches des projets relevant de l'Office. Les demandes d'autorisation sont désormais examinées en vertu du nouveau protocole d'entente. L'Office et le MPO s'affairent actuellement à mettre en œuvre d'autres aspects du protocole.
- Par suite de l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et à la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC). Ces modifications font en sorte qu'avant de faire des recommandations ou de rendre une décision en vertu des articles 52 et 58 de sa loi

3. Le communiqué sur la culture de sécurité, qui traitait de la rétroaction des parties prenantes, a été rendu public le 2 juin 2014.

constitutive et de l'article 5.1 de la LOPC, l'Office doit examiner les effets sur la navigation et la sécurité en la matière des pipelines et lignes de transport d'électricité de son ressort qui franchissent des eaux navigables. Un décret, publié dans la Gazette du Canada, Partie II, le 3 juillet 2013, a donné effet aux modifications apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et à la LOPC.

- Afin d'assurer l'efficacité du transfert de responsabilités, Transports Canada et l'Office ont signé un protocole d'entente qui décrit leur relation de coopération et qui aide à déterminer laquelle des deux organisations a compétence en matière de réglementation d'un projet.
- Les changements législatifs ont fait en sorte que l'Office examine désormais les effets des projets sur la navigation et la sécurité en la matière lorsqu'il s'agit de pipelines ou de lignes de transport d'électricité qui franchissent des eaux navigables.
- En 2012, le Parlement a accordé à l'Office, pour plusieurs années, une somme supplémentaire de 13,5 millions de dollars⁴ pour accroître le nombre et la fréquence des inspections d'oléoducs et de gazoducs, augmenter le nombre de vérifications des programmes des sociétés pipelinières, assurer un suivi plus complet des mesures correctives et lancer des enquêtes exhaustives sur les causes profondes des incidents. Ces fonds additionnels permettent à l'Office de dépêcher plus de gens sur le terrain pour mener des activités de vérification de la conformité, notamment des inspections, des audits, des évaluations des exercices d'urgence et des réunions techniques destinées à vérifier si les pipelines qu'il réglemente sont exploités en toute sécurité. Durant l'exercice 2013-2014, l'Office a réalisé 280 activités de vérification de la conformité, en plus d'accroître le nombre d'inspections des sociétés réglementées et de doubler le nombre d'audits des programmes des sociétés pipelinières. Le suivi de ces inspections, audits et enquêtes aux fins de conformité et de résolution des problèmes exigera encore du travail. À mesure que les pipelines vieillissent et que les réseaux s'étendent, de nouvelles vérifications de la conformité devront être faites.
- Les activités de vérification de la conformité ont mené à la délivrance de 21 ordonnances de sécurité actives qui imposent des mesures préventives pour assurer la sécurité des travailleurs et du public et la protection des biens et de l'environnement.

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Un cadre de réglementation solide pour le Nord	Déjà établie	Réglementation de l'énergie

Sommaire des progrès

- L'Office est déterminé à renforcer son cadre de réglementation pour le Nord, afin de garantir que ses décisions futures concernant des demandes de forage tiendront compte de la sécurité des travailleurs et du public ainsi que de la protection de l'environnement. Pour donner suite à cet engagement, durant l'exercice 2013-2014 :
 - L'Office s'est employé à rechercher une participation véritable des populations et des institutions du Nord susceptibles de subir les effets d'éventuelles activités, afin d'atteindre les objectifs qu'il partage avec eux en matière de sécurité et de protection de l'environnement.
 - Le personnel de l'Office s'est rendu dans les Territoires du Nord-Ouest, dans la région désignée des Inuvialuit et au Nunavut pour rencontrer des chasseurs et des trappeurs, des dirigeants autochtones et les organismes de cogestion. Ces contacts réguliers ont permis à l'Office de mériter la confiance des populations du Nord et de bâtir sa crédibilité

4. En vertu de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*.

- auprès des organismes de la région.
- Des membres et des employés de l'Office se sont rendus dans le delta du Mackenzie et sont allés rencontrer des collectivités de la région de la mer de Beaufort et de l'île de Baffin, afin de mieux comprendre le mode de vie des habitants de ces régions nordiques.
 - Attentes mieux définies à l'égard des sociétés réglementées par l'élaboration de lignes directrices :
 - Publication des *exigences de dépôt relatives aux opérations de forage sur terre utilisant la fracturation hydraulique*
 - Poursuite de la préparation des *exigences de dépôt relatives aux programmes géoscientifiques*
 - Poursuite de l'élaboration d'un protocole d'audit pour le *Règlement sur le forage et la production* qui explique clairement comment l'Office procédera à l'audit de la conformité à ses exigences relativement au système de gestion dans le Nord
 - Poursuite de la préparation d'un *document d'orientation sur les navires de secours* en collaboration avec les offices des hydrocarbures extracôtiers et de l'industrie des ravitailleurs pour favoriser l'application des pratiques exemplaires de cette industrie
 - Adhésion à FracFocus.ca, un forum réunissant les provinces, les territoires, les organismes de réglementation et les acteurs de l'industrie afin de fournir à la population canadienne des informations objectives sur la fracturation hydraulique et sur les lois et les règlements en place pour protéger l'environnement, dont les eaux souterraines, et sur la transparence concernant les produits servant dans les fluides de la fracturation hydraulique. L'Office a aussi demandé aux exploitants soumis à la LOPC qu'ils présentent, dans les 30 jours suivant la fin d'opérations de fracturation hydraulique, des renseignements sur la composition des fluides de fracturation hydraulique pour divulgation sur le site Web FracFocus.ca.
 - Poursuite des travaux sur l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtiers (IRRZPE)⁵, qui comprennent l'actualisation des règlements actuels pris en vertu de la LOPC qui touchent les opérations
 - Transfert complété des responsabilités en matière de réglementation pétrolière et gazière au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et signature d'une entente de service permettant à l'Office de fournir des services et des conseils techniques au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues	Déjà établie	Réglementation de l'énergie, Services internes

Sommaire des progrès

Les modifications apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* résultant du Plan de développement responsable des ressources du gouvernement auquel a donné naissance la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* a imposé à l'Office des délais pour étudier les demandes et une obligation de veiller au traitement expéditif de celles-ci. En outre,

5. Les participants à l'IRRZPE sont les suivants : Ressources naturelles Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Office national de l'énergie.

l'intensification des activités de l'industrie entraîne une augmentation sans précédent de la demande pour les services de l'Office. L'Office doit être une organisation souple et efficace pour atteindre son but stratégique et respecter les priorités de manière efficace et efficiente. Pour réaliser sa troisième priorité stratégique, l'Office a pris les mesures suivantes :

- Renforcer son processus de planification intégrée pour mieux affecter les ressources financières et humaines aux activités et aux résultats. L'Office a élaboré et diffusé un plan d'activités intégré auquel les cadres peuvent se reporter pour accorder les initiatives de leurs secteurs sur les priorités. Au fil des mois, lorsque les priorités changent et d'autres émergent, le plan offre une assise pour revoir les priorités et réorienter les ressources, tout en maintenant l'équilibre entre le travail et la vie personnelle à l'Office. Le plan d'activités intégré capte les priorités stratégiques, les principaux risques pour l'organisation et les principaux éléments et facteurs devant retenir l'attention et les rattache aux activités planifiées pour l'exercice.
- Renforcer les processus de gestion du risque et leur intégration à la planification stratégique de l'Office. Il s'est doté d'une politique officielle de gestion intégrée du risque et, chaque année, il réalise une analyse environnementale et cerne et évalue les risques. L'évolution des risques et les activités d'atténuation relevées dans le profil de risque de l'organisation sont passées en revue tous les trimestres.
- Évaluer les besoins courants et émergents en ce qui a trait aux ressources, compte tenu de la demande record pour les services de l'Office, et y faire face :
 - Surveillance du niveau d'activités pour assurer une gestion stratégique de la planification des ressources
 - Examen périodique des priorités de l'organisation en fonction des effectifs disponibles
 - Révision de la Stratégie des personnes et du plan de dotation de l'Office durant l'exercice
- Mettre à jour le plan de continuité des activités pour éviter que des événements extérieurs compromettent la prestation des services essentiels. Au cours de l'été 2013, l'Office a enclenché son plan de continuité des activités durant les inondations qui ont frappé le sud de l'Alberta afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interruption dans les services à la population.
- Mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail qui renforcent les processus et simplifient les tâches :
 - Conception d'un portail en ligne dédié aux demandes de participation qui a suscité des commentaires favorables des testeurs
 - Lancement des vidéos ONÉ 101 portant sur des thèmes comme le processus d'audience et le financement des participants, en plus de fournir un aperçu de l'Office, dans le but de favoriser le partage de l'information et l'accès aux processus de l'Office
 - Amélioration de la section du site Web de l'Office consacrée aux questions foncières afin de fournir de meilleurs renseignements dans un format plus simple
 - Lancement de sites Web de projets plus dynamiques voués aux audiences, où l'on trouve les formulaires d'inscription pour les mises à jour
 - Mise en place des mécanismes de téléconférence favorisant la participation à distance aux séances d'information et aux audiences orales, afin de rejoindre un plus large auditoire, de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité des procédés
- Renforcer notre capacité de gestion stratégique des enjeux afin de les prévoir, de les cerner et de les évaluer et y donner suite, ainsi que de fournir un guichet unique à la grandeur de l'organisation pour les différents paliers d'intervention. Cette amélioration informera la direction de l'Office des enjeux éventuels et établira les liens appropriés. L'intérêt grandissant du public rendra nécessaire l'amélioration de l'approche stratégique de l'Office en matière de communication et de relations avec les collectivités.
- Élaboration d'une stratégie de communication à l'Office qui définit et cible mieux les activités de l'organisation en matière de participation du public et des parties prenantes et de relations avec les médias. Une fonction de communications revue et proactive qui sera mieux en

accord avec les responsabilités de l'Office en matière de réglementation. Le gouvernement du Canada s'en remet au processus d'audience de l'Office, dans la mesure du possible, pour s'acquitter de ses obligations en matière de participation et de consultation des populations autochtones dans le cadre d'un projet. Afin de gérer l'intérêt grandissant des peuples autochtones, l'Office, grâce à ses activités visant à favoriser leur participation, interpelle les collectivités longtemps avant que le processus d'audience commence. Cette démarche aide à cerner les problèmes éventuels et à s'assurer que les personnes concernées disposent de l'information nécessaire pour participer de façon significative au processus.

- Maintient de la formule des comités consultatifs multilatéraux, comme le Groupe chargé des questions foncières⁶, créée par l'Office pour renforcer le dialogue entre les membres du public, les groupes autochtones et les acteurs de l'industrie ayant des intérêts dans les questions foncières et touchés par les activités des sociétés réglementées par l'Office. Par exemple, ce groupe se réunit plusieurs fois par année pour aborder des thèmes comme les changements proposés au *Règlement sur la prévention des dommages*, le cadre de travail sur la culture de sécurité, le formulaire de demande de participation de l'Office accessible par Internet et les sanctions administratives pécuniaires.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Protection de l'environnement et sécurité :</p> <p>Il y a un risque qu'un incident mettant en cause des activités d'une société réglementée par l'Office cause des blessures graves, des décès ou d'importants dommages à l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la conformité au moyen d'activités tenant compte du risque à la suite, notamment, d'inquiétudes soulevées lors des enquêtes menées sur des incidents ou exprimées par le public. • Nombre d'audits doublé et augmentation des inspections projetées, de 100 à 150 par année, par suite de l'adoption de la <i>Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable</i>. • Vérification de la conformité et analyse des tendances et des risques émergents dans 	Réglementation de l'énergie

6. Le Groupe chargé des questions foncières est composé des organismes suivants : Alberta Energy Regulator, Farmers Advocacy Office (Colombie-Britannique), Association canadienne des producteurs pétroliers, Union des producteurs agricoles du Québec, Union of Ontario Indians, Fédération canadienne de l'agriculture, L'Association canadienne de pipelines d'énergie, West Coast Environmental Law, Synergy Alberta, Ralliement national des Métis et l'Office national de l'énergie.

	<p>l'environnement des sociétés réglementées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel affecté à la surveillance compétent et formé en fonction des tâches à accomplir • Plan de mesures correctives en place pour assurer le suivi des activités de vérification de la conformité <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque relevé dans le RPP 2013-2014 ➤ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque. 	
<p>Contraintes en matière de ressources :</p> <p>Il y a un risque que le nombre de demandes et les activités des programmes de l'Office dépassent les prévisions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance du niveau d'activités pour assurer une gestion stratégique de la planification des ressources pendant tout l'exercice • Examen périodique des priorités de l'Office en fonction des effectifs disponibles • Révision de la stratégie des personnes et du plan de dotation de l'Office durant l'exercice <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque relevé dans le RPP 2013-2014 ➤ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque. 	<p>Réglementation de l'énergie Information sur l'énergie Services internes</p>
<p>Perte de réputation à titre d'organisme de réglementation :</p> <p>Il y a un risque que l'Office ne parvienne pas à conserver la confiance du public si celui-ci ne juge pas les actions de l'Office expertes, efficaces, efficaces et indépendantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance continue de décisions adaptées au contexte, impartiales, transparentes et fondées sur la preuve • Processus de gestion des données renforcés pour mieux orienter les activités de conformité • Mise en place d'un système pour les sanctions administratives pécuniaires afin d'encourager le respect de la <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> • Affichage sur le site Web de l'Office de toutes les 	<p>Réglementation de l'énergie</p>

	<p>mesures prises pour assurer le respect et l'application des lois et de la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque relevé dans le RPP 2013-2014 ➤ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque. 	
<p>Changement à la notion de l'intérêt public :</p> <p>Il existe un risque que l'intérêt du public évolue dans un sens qui rendra l'Office incapable de tenir compte de ces changements à temps dans l'exécution de son mandat au titre de la réglementation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un plan de communications stratégiques robuste et proactif pour reconnaître les possibilités de faire participer les parties prenantes, planifier cette participation et y donner suite, en visant principalement à renforcer la réputation de l'Office à titre d'organisme de réglementation fédéral crédible • Surveillance des tendances au moyen de rapports, de débats dans les médias et de débats politiques et par la participation des parties prenantes, afin que leurs points de vue soient entendus <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque relevé dans le RPP 2013-2014 ➤ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque. 	Réglementation de l'énergie
<p>Incapacité de recruter et de maintenir son personnel en emploi :</p> <p>Il y a un risque que l'Office soit incapable de concurrencer l'industrie et les autres employeurs pour le recrutement et le maintien en emploi du personnel compétent dont il a besoin pour remplir son mandat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure continue de l'engagement des employés et de l'équilibre travail-vie personnelle, ainsi que de l'efficacité des plans d'amélioration • Offre continue d'occasions de formation et de perfectionnement afin d'assurer la présence d'effectifs compétents et d'un milieu de travail stimulant • Examen périodique de la Stratégie des personnes et du plan de dotation de l'Office 	Réglementation de l'énergie Information sur l'énergie Services internes

	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif réalisé de continuer à figurer parmi les 100 meilleurs employeurs ➤ Risque relevé dans le RPP 2013-2014 ➤ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque. 	
<p>Incapacité d'assurer la prestation efficace des services internes :</p> <p>Il existe le risque qu'une mauvaise concordance entre les services internes et les programmes réglementaires de l'Office se répercute sur sa capacité de gérer de manière proactive l'exécution de ses programmes et de faire face aux changements au sein de l'organisation et à l'extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effort continu en vue de renforcer ses services internes et ses services administratifs, comme la planification des activités intégrée, la gestion du risque et l'évaluation de programmes ➤ Risque relevé dans le RPP 2013-2014 ➤ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque. 	Services internes

La protection de l'environnement et la sécurité continuent d'être au cœur des priorités de l'Office et des Canadiens. L'Office mise sur un programme de vérification de la conformité tenant compte du risque pour analyser ses besoins en ressources en vue de réaliser ses activités de vérification de la conformité et d'assurer le respect de son plan. Les mesures correctives ont fait l'objet d'un suivi, et l'environnement de travail des sociétés réglementées a été observé afin d'en relever les tendances et les risques émergents. Outre le nombre accru d'inspections et d'audits qu'il a menés, l'Office a mis en place un cadre de travail pour les sanctions administratives pécuniaires qui lui a procuré de nouveaux mécanismes d'application de la réglementation.

L'Office est sensible à l'intérêt croissant des Canadiens à l'égard du secteur de l'énergie et de leurs préoccupations concernant les effets sur la sécurité et l'environnement d'incidents mettant en cause des pipelines. Durant l'exercice, le personnel de l'Office a répondu à 612 demandes de renseignements des médias, comparativement à 282 demandes durant l'exercice précédent. L'Office a aussi préparé une stratégie de communications complète afin de l'aider à planifier et à favoriser la participation des parties prenantes, de façon proactive, en mettant l'accent sur le renforcement de la confiance de la population canadienne dans l'Office comme organisme de réglementation fédéral crédible.

L'Office a été à l'écoute des parties prenantes et a pris en considération leurs points de vue de diverses façons, notamment en travaillant au sein du Groupe chargé des questions foncières, en suivant l'évolution des tendances dans les rapports publics, en participant à des débats dans les médias et des débats politiques, en rendant des décisions adaptées aux besoins, impartiales, transparentes et fondées sur la preuve, en renforçant ses processus de gestion des données pour permettre le respect soutenu de la réglementation et en rendant publiques sur son site Web toutes les mesures prises en matière de conformité et d'application.

L'Office a continué à rencontrer en personne des membres des collectivités de partout au Canada. Au cours de l'exercice, il a eu recours aux médias sociaux, avec son compte Twitter, pour tendre la main davantage aux parties concernées. Depuis le lancement de ce compte, l'Office n'a cessé d'accroître le nombre de ses adeptes, au nombre desquels figurent des dirigeants communautaires, des journalistes et des organisations non gouvernementales de l'environnement.

Les compétences et l'expérience dont l'Office a besoin continuent d'être en forte demande dans le secteur pétrolier et gazier privé, ce qui a eu comme conséquence d'accroître la charge de travail du personnel de l'Office. En réaction, l'Office examine périodiquement sa Stratégie des personnes et de dotation ainsi que ses méthodes de recrutement. En outre, il mesure tous les trimestres l'engagement de son personnel et l'équilibre travail-vie personnelle afin d'orienter les décisions de la direction sur les aspects à privilégier et de l'aider à répondre aux préoccupations et aux intérêts de ses effectifs. Le perfectionnement professionnel s'est traduit par des occasions de formation et de nouvelles possibilités de carrière dans un milieu de travail stimulant.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
62 436 291	66 900 000	86 299 363	81 682 681	14 782 681

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
427,6	425,3	-2,3

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique 1 : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.								
Réglementation de l'énergie	33 618 378	38 600 000	56 018 272	46 581 292	49 664 458	47 970 746	44 125 872	34 867 506
Programme d'information sur l'énergie	7 810 511	8 100 000	6 820 972	5 831 489	5 665 194	6 156 305	5 974 560	8 259 353
Total partiel	41 428 889	46 700 000	62 839 244	52 412,781	55 329 652	54 127 051	50 100 432	43 126 859
Services internes Total partiel	21 007 402	20 200 000	21 824 229	16 740 529	30 969 711	27 555 630	19 445 209	21 248 754
Total	62 436 291	66 900 000	84 663 473	69 153 310	86 299 363	81 682 681	69 545 641	64 375 613

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales durant l'exercice 2013-2014 (19,4 M\$) vient principalement des changements suivants apportés durant la période visée :

- Augmentation des autorisations (12,4 M\$) suite à l'autorisation par le Conseil du Trésor de la demande relative au déménagement à Center 10;
- Augmentation des autorisations (8,5 M\$) suite à l'approbation de la nouvelle convention collective en décembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2011;
- Augmentation des autorisations (1,2 M\$) suite au rajustement de fin d'année des dépenses législatives liées aux régimes d'avantages sociaux des employés, contrebalancée par :
 - Le report du budget de fonctionnement de 2012-2013 à 2013-2014 plus bas que prévu (1,4 M\$);
 - Des dépenses admissibles au titre de la rémunération moins élevées que prévu (1,3 M\$) par le crédit 30 du Conseil du Trésor.

L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles de 2013-2014 (4,6 M\$) vient principalement des changements suivants apportés durant la période visée :

- Somme non utilisée de 1,8 M\$ se rattachant au programme d'aide financière aux participants;
- Somme non utilisée de 1,0 M\$ pour le déménagement à Center 10;
- Somme non utilisée de 0,7 M\$ au titre de la rémunération en raison de problèmes pour recruter le personnel nécessaire pour doter les ETP temporaires prévus pour la sécurité et la sensibilisation du public et approuvés durant l'exercice 2012-2013;
- Somme non utilisée de 0,5 M\$ du budget de l'audience sur le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain qui a été reportée au prochain exercice;
- Somme non utilisée de 0,5 M\$ au titre des autres activités d'exploitation et d'entretien – dépenses diverses provenant de partout dans l'organisation.

Les dépenses prévues pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016 sont différentes des sommes mentionnées dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-14 pour les raisons suivantes :

- Exercice 2014-2015 : Le RPP indiquait des dépenses prévues de 65,5 M\$; la hausse de 19,2 M\$ s'explique par les montants suivants: Déménagement (8,3 M\$); convention collective (7,2 M\$); versement unique des indemnités de départ (4,1 M\$) et réduction des dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés (0,4 M\$)
- Exercice 2015-2016 : Le RPP indiquait des dépenses prévues de 63,3 M\$; la hausse de 5,9 M\$ s'explique par les montants suivants: Convention collective (7,2 M\$), partiellement compensée par des dépenses admissibles liées à la rémunération prévues moins élevées (0,9 M\$) et une réduction des dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés (0,4 M\$).

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{iv} (dollars)

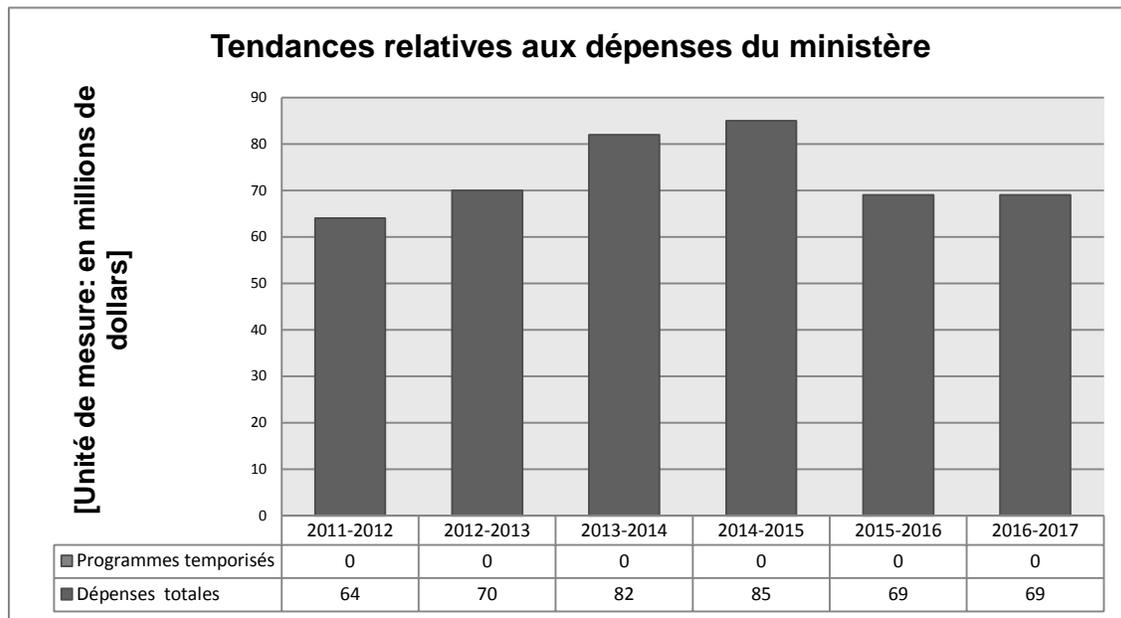
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la	Réglementation de l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	47 970 746
	Information sur l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	6 156 305

protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.				
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	46 700 000	54 127 051
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère



La hausse des dépenses réelles durant l'exercice 2013-2014 (12,0 M\$) est principalement attribuable au coût réel du déménagement à Center 10 (11,3 M\$) et au versement rétroactif accordé après l'approbation de la nouvelle convention collective, en décembre 2013 (0,7 M\$).

L'augmentation de 3,0 M\$ des dépenses prévues totales pour l'exercice 2014-2015 tient à une hausse de 4,5 M\$ des dépenses admissibles liées à la rémunération (l'expiration du programme d'indemnités de départ des employés) et à une hausse de 1,5 M\$ du budget du programme d'aide financière aux participants pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Ces augmentations sont en partie compensées par une baisse de 3,0 M\$ dans les dépenses liée au déménagement de l'Office.

La diminution de 15,5 M\$ pour les deux derniers exercices de planification par rapport à l'exercice 2014-2015 provient surtout du financement du déménagement à Center 10 qui prend fin au cours de l'exercice 2014-2015 (8,3 M\$), du versement forfaitaire des indemnités de départ (5,0 M\$) durant l'exercice 2014-2015 et de la réduction de 2,2 M\$ des sommes attribuées au programme d'aide financière aux participants (Trans Mountain).

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de l'Office national de l'énergie, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2014 sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)^v.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie

Description

Ce programme fournit le cadre réglementaire sous le régime duquel l'Office remplit son mandat et atteint une partie de son résultat stratégique. Il permet en particulier l'aménagement et la supervision, pendant tout le cycle de vie, d'une infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne. Ce cadre de réglementation inclut des volets comme l'établissement d'attentes envers l'industrie et les autres acteurs, la surveillance de la conformité et le respect des exigences, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office et l'insistance sur l'amélioration constante. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que des règlements et des lignes directrices connexes. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'un approvisionnement énergétique sûr, fiable et efficace.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
33 618 378	38 600 000	49 664 458	47 970 746	9 370 746

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
251,5	279,2	27,7

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Exécution des activités réglementées en conformité avec les exigences réglementaires	Nombre d'inspections effectuées durant l'exercice	150	Le nombre d'inspections (153) a été supérieur aux prévisions
	Pourcentage des activités planifiées de vérification de la conformité complétées	100 %	Résultat escompté atteint En tout, 282 avaient été menées à la fin de l'exercice, ce qui est conforme aux plans.
	Nombre d'audits effectués durant l'exercice	6	Résultat escompté atteint Six rapports d'audit définitifs ont été préparés.

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour atteindre le résultat attendu de son programme de réglementation de l'énergie qui consiste en l'*exécution des activités réglementées en conformité avec les exigences réglementaires*, l'Office a mené à terme toutes les activités qui figuraient dans son plan d'action en matière de sécurité, en tenant le Forum sur la sécurité en juin 2013, à Calgary, où il a eu l'occasion de mettre à l'avant-scène auprès d'autres organismes de réglementation, de la population et de l'industrie des sujets qui lui tiennent à cœur en matière de sécurité et de protection de l'environnement. De ces débats a émergé un engagement de l'Office à prendre des mesures concrètes, de concert avec l'industrie, pour atteindre l'objectif de zéro incident. Au nombre des engagements, on compte les suivants :

- Lancer une consultation publique sur la culture de sécurité pour la définir clairement et bien en cerner les attributs ainsi que les indicateurs;
- Élaborer des lignes directrices visant une meilleure prévention des catastrophes;
- Faire en sorte de mieux aligner l'information réglementaire diffusée sur ce que les Canadiens souhaitent et sur ce dont ils ont besoin;
- Baliser la voie de l'amélioration continue, un parcours nécessitant la collaboration avec d'autres organismes de réglementation, et rendre compte des outils d'exécution en matière de sécurité dont l'Office s'est récemment doté, comme les sanctions administratives pécuniaires.

Par la suite, l'Office a rendu public un document de travail intitulé *Promotion de la sécurité dans l'industrie pétrolière et gazière – ébauche d'un cadre de travail sur la culture de sécurité*^{vi} sur lequel il a invité la population et les acteurs de l'industrie à formuler des commentaires. Les réactions ont été généreuses, et provenaient de diverses parties prenantes. Ces points de vue ont orienté la version définitive du document, qui devrait être rendue publique au début de l'exercice 2014-2015.

Durant l'exercice 2013-2014, l'Office a continué à mettre en œuvre les modifications apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* par l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable* et à prendre les mesures nécessaires pour se conformer au Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif. Ces mesures sont décrites en détail dans les sections consacrées au sous-programme ci-dessous. Les autres activités visant à atteindre le résultat attendu pour le programme de réglementation de l'énergie sont aussi exposées de façon exhaustive dans les résultats du sous-programme ci-après.

Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie

Description

Grâce à ce sous-programme, les acteurs du secteur de l'énergie et les intervenants touchés sont informés des attentes au titre de la réglementation pour la mise en valeur et l'exploitation des infrastructures énergétiques, l'exploration pétrolière et gazière ainsi que les activités de mise en valeur dans les régions pionnières et extracôtières. L'Office élabore puis diffuse les règlements, les documents d'orientation et les processus connexes pour que les attentes en matière de réglementation soient claires et utiles. L'Office cherche constamment des occasions d'améliorer la réglementation en la modifiant ou par des lignes directrices, des buts non obligatoires et d'autres documents d'orientation qu'il distribue de temps à autre.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 361 800	5 420 694	1 058 894

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
28,4	31,6	3,2

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Cadre de réglementation exhaustif	Élaboration et examen d'un plan d'amélioration constante de la réglementation	Examen annuel	Résultat escompté atteint Un plan d'amélioration constante de la réglementation a été préparé. Il est soumis à un examen incessant.
	L'Office s'emploie à cerner les lacunes de la réglementation et les enjeux liés à celle-ci, et suit l'évolution des pratiques exemplaires se rattachant au cadre de réglementation actuel.	Un projet de recherche par année	Résultat escompté atteint Le personnel de l'Office a mené un projet de recherche visant à passer en revue les exigences en matière de désaffectation et de cessation d'exploitation. Le rapport qui en a découlé renferme des recommandations touchant l'examen et l'orientation réglementaires relatifs à la désaffectation.

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour assurer un *cadre de réglementation exhaustif*, l'Office a pris les mesures suivantes :

- Clarifié ses exigences relatives aux systèmes de gestion relevant du *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT)* de l'Office qui a été modifié en avril 2013. La nouvelle version du RPT précise que les sociétés réglementées doivent appliquer leurs systèmes de gestion à l'ensemble des activités qui ont trait à la conception, à la construction, à l'exploitation ou à la cessation d'exploitation d'un pipeline, ainsi qu'aux programmes de protection en matière de sécurité, d'environnement, d'intégrité, de croisements de pipelines, de sensibilisation du public, de gestion des situations d'urgence et de sûreté. Les sociétés sont

désormais tenues de nommer un dirigeant responsable qui exerce les pouvoirs applicables aux ressources humaines et financières qui sont nécessaires pour respecter leurs obligations liées à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement;

- Précisé les exigences en matière de protection des dommages découlant de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*. Un avis de projet de modification réglementaire a été soumis à la consultation du public en novembre 2013 et les instructions de rédaction ont été transmises au ministère de la Justice. L'Office s'attend à ce qu'une norme de l'Association canadienne de normalisation sur la prévention des dommages soit publiée aux fins de commentaires du public au cours de l'exercice 2014-2015;
- Révisé la réglementation touchant les demandes de licences d'importation et d'exportation. Des consultations extérieures ont été menées sur la partie VI de la *Loi sur l'Office national de l'énergie (Règlement de l'Office national de l'énergie concernant le gaz et le pétrole)*, *Règlement sur les renseignements relatifs aux exportations et aux importations*, *Règlement de l'Office national de l'énergie concernant l'électricité* et *Règlement sur les renseignements relatifs aux droits*; le ministère de la Justice s'affaire actuellement à rédiger le règlement;
- Élaboré et mis en place un système de sanctions administratives pécuniaires lui permettant d'infliger des pénalités financières à des sociétés ou à des particuliers en cas de non-conformité à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, aux règlements, aux décisions, aux permis, aux ordonnances, aux licences ou aux conditions dont un certificat pourrait être assorti dans le but de promouvoir la sécurité et la protection de l'environnement;
- Précisé ses attentes à l'égard des sociétés réglementées concernant les opérations d'exploration et de mise en valeur des ressources en préparant des lignes directrices. Les modifications proposées à la LOPC et à la LFH ont été incorporées au projet de loi intitulé *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* (projet de loi C-22), qui, s'il est adoptée, entraînera des changements touchant la responsabilité civile et financière, la transparence, l'application de la loi, le recouvrement des coûts ainsi que les agents de traitement des déversements;
- Uniformisé ses outils de surveillance pour vérifier et exiger la conformité des sociétés aux exigences durant l'exploration et la mise en valeur des ressources, en améliorant son programme de vérification de la conformité.

Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

Description

Ce sous-programme permet à l'Office de rendre des décisions et de formuler des recommandations éclairées sur des questions et des demandes qui touchent la mise en valeur des ressources, les infrastructures énergétiques, le transport et le commerce de l'énergie, ainsi que les activités connexes. En tant que tribunal de réglementation indépendant, l'Office sollicite activement l'apport des parties touchées par les décisions de réglementation qu'il rend, dans le cadre d'audiences publiques et d'autres activités visant la participation.

Par des vérifications de la conformité tenant compte de la connaissance du risque, l'Office veille à l'application des exigences réglementaires et à la satisfaction des attentes qu'il formule, notamment dans les conditions dont il assortit les autorisations. Ses activités de surveillance de la conformité et d'application de la réglementation s'articulent autour de sept programmes : l'intégrité, la gestion des urgences, la gestion de la sûreté (qui comprend la prévention des dommages), les volets financier et économique, le respect des droits et des intérêts, la sécurité et la protection de l'environnement. Ces activités permettent à l'Office de tenir les parties réglementées responsables de produire des résultats dans l'intérêt public canadien. L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
34 238 200	42 550 052	8 311 852

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
223,1	247,6	24,5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Examen équitable et transparent des demandes d'autorisation	Pourcentage des appels judiciaires fructueux liés à des principes d'équité ou de droit	Zéro	Résultat escompté atteint Il n'y a pas eu d'appels judiciaires fructueux liés à des principes d'équité ou de droit.
Examen des demandes dans les délais prévus	Pourcentage des décisions rendues dans les délais d'exécution prescrits par la loi	100 %	Résultat escompté atteint Toutes les décisions ont été rendues ou les recommandations faites dans les délais prévus par la loi.
Les sociétés réglementées sont tenues de rendre compte des leurs résultats dans l'intérêt public canadien	Pourcentage des situations de non-conformité examinées par l'Office	100 %	Résultat escompté atteint L'Office a résolu toutes les situations de non-conformité.

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour assurer des *examens équitables et transparents des demandes d'autorisation* et le *respect des délais pour les examens des demandes*, l'Office a pris les mesures suivantes :

- Surveillé les échéances et utilisé des outils améliorés pour le suivi des demandes;
- Réalisé des gains en efficience dans le traitement des demandes d'autorisation, afin de veiller au respect des délais imposés par la loi;
- Amélioré le traitement des demandes relatives aux importations et exportations pour prendre en compte les modifications apportées à la partie IV de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* par l'adoption de la *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*;
- Sollicité le concours du Groupe chargé des questions foncières sur les questions liées à la réglementation;
- Continué de gagner la confiance des habitants et des institutions du Nord et d'établir sa crédibilité auprès d'eux en favorisant leur participation : plus de 50 rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice à la grandeur du Nord pour expliquer le rôle de l'Office, écouter les préoccupations formulées à l'égard de l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz et recueillir une rétroaction

sur les lignes directrices de l'Office destinées à préciser ses attentes à l'endroit des sociétés qu'il réglemente.

Pour veiller au respect de l'*obligation pour les sociétés réglementées de produire des résultats dans l'intérêt public canadien*, l'Office a :

- Accru le nombre d'inspections réalisées durant l'exercice, de 100 à 150 et surpassé ce nombre en menant 153 inspections;
- Doublé le nombre d'audits exécutés durant l'exercice, de 3 à 6;
- Tenu les sociétés responsables de l'efficacité de leurs programmes de gestion en utilisant les outils de vérification de la conformité à sa disposition et l'obligation pour les sociétés de révéler les indicateurs de rendement avancés et retardés se rattachant à leurs programmes de sécurité, d'intégrité, de protection de l'environnement, de croisements, de sensibilisation du public, de gestion des urgences et de sécurité;
- Fourni à l'industrie des renseignements pouvant aider chaque société à améliorer son propre rendement, grâce à six audits de systèmes de gestion et 73 réunions avec des sociétés portant sur la conformité;
- Réalisé des activités de vérification de la conformité qui ont mené à la délivrance de 21 ordonnances de sécurité actives imposant des mesures préventives pour assurer la sécurité des travailleurs et du public et la protection des biens et de l'environnement;
- Amélioré la collecte et l'analyse des données pour faciliter au public l'accès à l'information et aux rapports sur le rendement en matière de sécurité et d'environnement.

Programme 1.2 : Information sur l'énergie

Description

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des études disponibles au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influencer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
7 810 511	8 100 000	5 665 194	6 156 305	-1 943 695

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
57,5	41,3	-16,2

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La population canadienne a accès à des analyses et à de l'information touchant l'énergie	Nombre de consultations de la section du site Web de l'Office renfermant de l'information ou des documents sur l'énergie durant l'exercice	≥ 500,000	Résultat escompté surpassé (678 040 visites)

Analyse du rendement et leçons retenues

L'Office a continué de suivre l'évolution des marchés énergétiques, de recueillir et publier des statistiques sur ces marchés et de publier des études pour informer la population canadienne sur les marchés de l'énergie. Le programme de surveillance des marchés comprend une analyse pointue du fonctionnement des marchés de l'énergie et de la capacité à satisfaire les besoins du Canada, une couverture étendue du secteur énergétique nord-américain en mutation et un mode de distribution innovateur et agréable pour les auditoires ciblés. L'Office a continué à faciliter l'accès à ses produits d'information sur l'énergie pour la population canadienne en réduisant la longueur de ses rapports, en intégrant les documents techniques dans les annexes et en rendant le contenu accessible en format électronique.

- Durant l'exercice 2013-2014, l'Office a rendu publics deux importants produits d'information sur l'énergie, soit le rapport intitulé *Avenir énergétique du Canada 2013 – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2035*, qui consiste en un examen complet des tendances en matière d'offre et de demande d'énergie au Canada, et le rapport intitulé *Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada*

2013-2015, qui se penche sur les tendances observées en ce qui a trait aux découvertes et à la mise en valeur des ressources de gaz naturel au Canada.

- Le rapport *Dynamique du marché de l'énergie au Canada 2013*, qui s'intéressait aux principales composantes des marchés énergétiques canadiens et à leur évolution en 2013, a aussi été rendu public. Il fournit de l'information solide, des statistiques et des descriptions régionales autour de ces questions pour l'exercice écoulé. Le Business News Network (BNN)⁷ a indiqué que ce rapport [traduction] « procurait aux investisseurs le portrait le plus juste à ce jour sur ce qui s'est passé en matière de production et de transport de pétrole et de gaz au Canada au cours de la dernière année. »
- Au terme d'une évaluation conjointe menée par l'Office, la British Columbia Oil and Gas Commission, l'Alberta Energy Regulator et le ministère de la Mise en valeur des ressources gazières de la Colombie-Britannique, ces parties ont publié un rapport intitulé *Potentiel ultime d'hydrocarbures non classiques de la formation de Montney en Colombie-Britannique et en Alberta*. Les ressources commercialisables de gaz non classique de la formation de Montney sont parmi les plus abondantes au monde. En réunissant cette estimation et les évaluations réalisées dans le passé, il a été possible de déterminer que le potentiel ultime total présent dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien est plus du double de ce que l'on croyait.
- L'Office a réalisé une série de perspectives énergétiques saisonnières axées principalement sur des prévisions énergétiques à plus court terme. Il a aussi rendu public son *Aperçu de la situation énergétique au Canada*, qui fait une rétrospective de 2012 et passe en revue l'état des marchés de l'énergie dans une version écourtée de ses éditions antérieures de ce produit d'information sur l'énergie.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres

7. Le réseau BNN est le seul réseau d'information entièrement consacré aux affaires et aux finances. Il offre une couverture complète en temps réel des activités sur les marchés mondiaux selon une perspective canadienne.

services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme en particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
21 007 402	20 200 000	30 969 711	27 555 630	7 335 630

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
118,6	104,8	-13,8

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour assurer que l'Office a la capacité nécessaire pour remplir efficacement son mandat, l'Office a pris les mesures suivantes :

- Fait la promotion de méthodes de gestion stratégiques, en mettant en œuvre la Stratégie des personnes 2013-2016 axée sur le recrutement et le maintien en emploi. Dans le cadre de sa Stratégie des personnes, l'Office a présenté sa candidature et a été choisi parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pour la cinquième fois et l'un des meilleurs employeurs pour le milieu de travail favorable à la famille au Canada. Il a aussi été choisi comme l'un des meilleurs employeurs en Alberta en 2014.
- Continué de soutenir les bonnes pratiques de gestion et à mettre l'accent sur les employés qui travaillent directement ou indirectement sur des enjeux liés à la réglementation, dont les demandes nécessitant ou non des audiences, les activités de vérification de la conformité, les tâches réglementaires et le programme d'information sur l'énergie. Au cours de l'exercice, l'Office a continué à mesurer sa charge de travail et les progrès réalisés en vue d'atteindre ses priorités au moyen de rapports trimestriels officiels destinés à s'assurer que les ressources sont utilisées de la meilleure façon possible, tout en maintenant un milieu de travail sain et productif.

- Renforcé son processus de planification intégrée pour mieux affecter les ressources financières et humaines aux activités et aux résultats. Le plan d'activités intégré permet aux cadres d'accorder les initiatives de leurs secteurs sur les priorités. Au fil des mois, à mesure que les priorités changeaient et que d'autres émergeaient, le plan a offert une assise pour revoir les priorités et réorienter les ressources, tout en maintenant l'équilibre entre le travail et la vie personnelle à l'Office. Le plan d'activités intégré capte les priorités stratégiques, les principaux risques pour l'organisation et les principaux éléments et facteurs devant retenir l'attention et les rattache aux activités planifiées pour l'exercice.
- Renforcé les processus de gestion du risque et leur intégration à la planification stratégique de l'Office. Il s'est doté d'une politique officielle de gestion intégrée du risque et, chaque année, il réalise une analyse environnementale et cerne et évalue les risques. L'évolution des risques et les activités d'atténuation relevées dans le profil de risque de l'organisation sont passées en revue tous les trimestres.
- Préparé le déménagement des bureaux de l'Office à Calgary, réalisé en juin 2014 au moment de l'expiration du bail de location précédent, pour éviter toute interruption dans ses activités.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Conformément à la politique du Conseil du Trésor indiquant que les rapports financiers doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCCR), l'Office national de l'énergie a utilisé la comptabilité d'exercice pendant toute la période à l'étude. Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants des états financiers de l'Office et sa situation financière nette, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers pour l'exercice 2013-14. Il est à noter qu'il existe des écarts entre les données fournies dans ces tableaux et celles mentionnées dans les autres sections du présent rapport, ce dernier étant préparé selon la comptabilité des crédits modifiée.

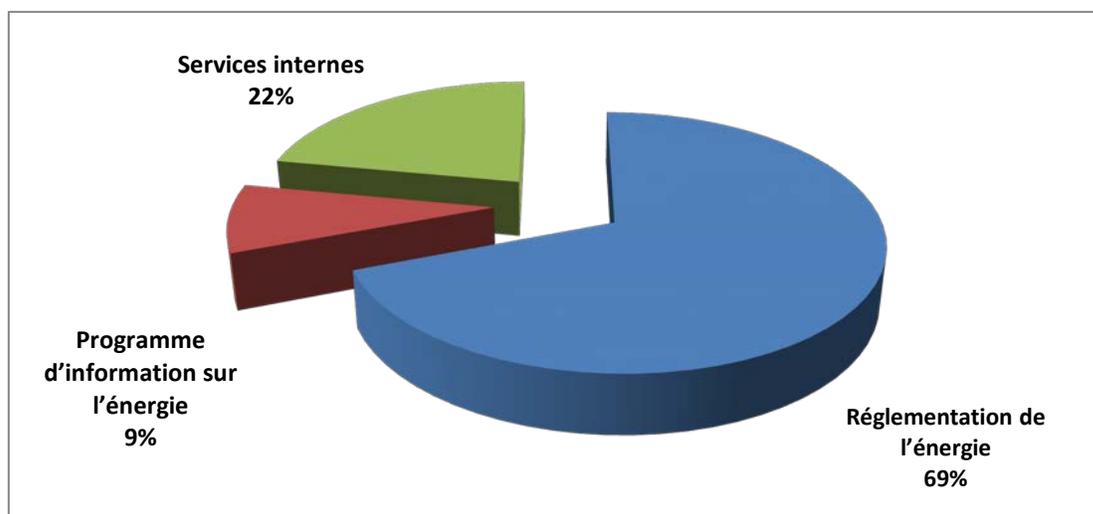
Avant l'exercice 2013-2014, l'Office produisait des états financiers non vérifiés aux fins d'inclusion dans les Comptes publics du Canada, ainsi que des états financiers vérifiés correspondant à l'année civile pour se conformer au *Règlement sur le recouvrement des frais* de l'Office. À partir de l'exercice 2013-2014, il est passé des états financiers vérifiés couvrant l'année civile à des états financiers dont la période comptable correspond à l'exercice. Cela a donné lieu à la production d'états financiers vérifiés qui doivent être inclus dans les Comptes publics du Canada et qui répondent aux exigences du *Règlement sur le recouvrement des frais* de l'Office. Les états condensés qui suivent proviennent des états financiers vérifiés de l'exercice 2013-2014. Les données comparatives de l'exercice 2012-2013 comportent de légers rajustements par rapport aux chiffres fournis antérieurement. Ces rajustements tiennent à la transition non récurrente.

Office national de l'énergie État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (dollars)					
	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	76 076 000	82 149 942	78 061 795	6 073 942	4 088 147
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le	76 076 000	82 149 942	78 061 795	6 073 942	4 088 147

financement du gouvernement et les transferts					
Situation financière nette du ministère	(3 966 000)	5 287 449	(3 110 482)	9 253 449	8 397 931

L'écart entre les dépenses prévues et réelles pour l'exercice 2013-2014 s'établit à environ 6,0 M\$, dont 4,0 M\$ proviennent des dépenses liées à la rémunération. Cette augmentation s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective signée durant l'exercice 2013-2014. Les dépenses liées à la location des locaux à bureaux ont aussi été plus élevées que ce qui avait été prévu pour l'exercice 2013-2014 en préparation du déménagement complet au cours du premier trimestre de l'exercice 2014-2015.

Le graphique qui suit présente les dépenses de l'Office par programme.



Office national de l'énergie			
État condensé de la situation financière (non audité)			
Au 31 mars 2014			
(dollars)			
	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	19 896 326	20 394 532	(498 206)
Total des actifs financiers nets	9 346 755	9 764 009	(417 254)

Dettes nettes du ministère	10 549 571	10 630 523	(80 952)
Total des actifs non financiers	15 837 020	7 520 041	8 316 979
Situation financière nette du ministère	5 287 449	(3 110 482)	8 397 931

Le passif de l'Office comprend des créanciers et des charges à payer totalisant un peu plus de 9,0 M\$. Une somme de 10,5 M\$ au titre des congés et des indemnités de départ des employés est aussi incluse. Les actifs financiers nets sont constitués des fonds devant provenir du Trésor pour acquitter les créanciers et les charges à payer, ainsi qu'une petite somme se trouvant dans les créances à court terme. Il y a eu une augmentation marquée des actifs non financiers au cours de l'exercice 2013-2014 en raison des dépenses engagées au moment de l'aménagement de l'Office dans ses nouveaux bureaux durant l'exercice 2014-2015.

États financiers

Les états financiers de l'Office sont disponibles sur [son site Web](#).^{vii}

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur [le site Web de l'Office national de l'énergie](#).^{viii}

- ▶ Rapport sur les frais d'utilisation;
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- ▶ Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles;
- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable;
- ▶ Vérifications internes et évaluations.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{ix}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courriel : info@neb-one.gc.ca

Web : <http://www.neb-one.gc.ca>

Téléphone : 403-292-4800
Numéro sans frais : 1-800-899-1265
Télécopieur : 403-292-5503
Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803
ATS : 1-800-632-1663

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i. *Loi sur l'Office national de l'énergie*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/page-1.html>
- ii. Forum sur la sécurité de l'Office national de l'énergie, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rsftyndthnvrnmnt/sfty/nbsftyfrm2013/nbsftyfrm2013-fra.html>
- iii. Bilan du rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement de l'Office national de l'énergie, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rsftyndthnvrnmnt/sfty/dshbrd/dshbrd-fra.html>
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- v. *Comptes publics du Canada 2014*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- vi. Office national de l'énergie, *Promotion de la sécurité dans l'industrie pétrolière et gazière – Énoncé sur la culture de sécurité*, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rsftyndthnvrnmnt/sfty/sftyctr/sftyctr-fra.html>
- vii. États financiers de l'Office national de l'énergie, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/dprtmntlprfrmncrprt/dprtmntlprfrmncrprt-fra.html>
- viii. Tableaux de renseignements supplémentaires, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/dprtmntlprfrmncrprt/dprtmntlprfrmncrprt-fra.html>
- ix. *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>